



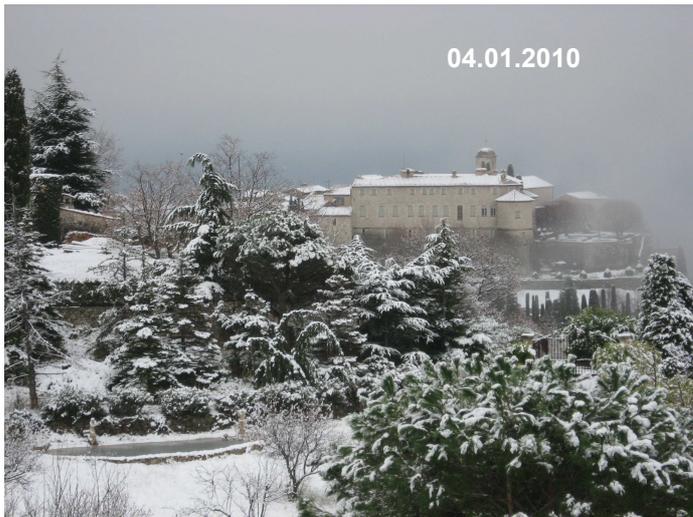
RISQUES DE CHUTES DE NEIGE, VIGILANCE NEIGE ET VERGLAS

Les Alpes-Maritimes se caractérisent par un enneigement irrégulier. C'est durant les mois de janvier et février qu'ont lieu les chutes de neige les plus sérieuses.

Les épisodes neigeux les plus significatifs dans la région datent de janvier 1985 et, à un moindre degré, les 26 et 28 janvier 2005, le 11 février 2010, 31 janvier 2012 et 17 janvier 2013 avec un enneigement sur le littoral.

Dès que la neige tient au sol, les impacts sur la circulation et le fonctionnement de la société sont notables : la vigilance jaune est activée.

Le seuil de vigilance orange (couche de plusieurs centimètres de neige en plaine, sur de larges étendues du département) est déclenché en moyenne une fois par an sur le département des Alpes-Maritimes.



**CONSIGNES SPÉCIFIQUES
EN CAS D'ALERTE
« NEIGE À BASSE ALTITUDE » :**

LAISSER SON PORTAIL OUVERT

**SE SIGNALER EN MAIRIE
SI BESOIN DE MÉDICAMENTS**

LIMITER SES DÉPLACEMENTS !

**A GOURDON VILLAGE, DESCENDRE TOUS
LES VÉHICULES SUR LE PARKING
COMPAGNON EN BAS DU VILLAGE**

**TENIR COMPTE DES ALERTES SMS ET
CONSIGNES PARTICULIÈRES...**

Le village de Gourdon, perché à 760 m d'altitude est concerné par des épisodes neigeux, chaque hiver.

Plusieurs cas de forte neige nous ont marqué : 40 cm en 2009 et 60 cm en 2012 au village, avec quelques flocons au Pont du Loup. Sans oublier, ce mois de Mars 2018, avec près de 40 cm à Gourdon et aussi quelques centimètres au Pont du Loup!

CONSIGNES SI VOUS DEVEZ VOUS DÉPLACER :

En situation ORANGE

- Se renseigner avant de prendre la route et consulter les bulletins spécialisés de Météo France.
 - Être prudent et vigilant si l'on doit absolument se déplacer... Privilégier si possible les transports en commun.
 - Se renseigner sur l'état des routes pour préparer son déplacement et son itinéraire auprès de www.inforoutes06.fr
- Numéro Vert : Tél. : 0805 05 06 06.**

- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Avoir un équipement adapté : pneus neiges, pneus à crampons ou à clous, chaînes...
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes. Ne pas stationner sur la chaussée.
- Décharger la neige du toit de votre véhicule.
- Adapter sa conduite aux routes hivernales : réduire sa vitesse et anticiper.
- Agir en douceur sur les commandes que ce soit sur des routes verglacées ou enneigées! Pas d'à coups par des freinages ou accélérations brusques.
- Respecter les distances de sécurité et faire attention au brouillard.
- Si vous vous laissez surprendre par une plaque de verglas: contrebraquer doucement .

Dans tous les cas, ne pas freiner!





En situation ROUGE

- Dans la mesure du possible :

- **Rester chez soi. Ne pas entreprendre de déplacements autres que ceux absolument indispensables.**
- **Rester à l'écoute des radios locales.** Éviter, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude.

- En cas d'obligation de déplacement :

- Se renseigner auprès de la préfecture du département.
 - Se renseigner aussi auprès du Centre régional d'information et de coordination routières de la région: CRICR Méditerranée au 0972 957 934.
 - Se conformer strictement aux mesures d'interdictions et consignes de sécurité qui sont mises en œuvre.
 - Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
 - Avoir un équipement adapté : pneus neiges, pneus à crampons ou à clous, chaînes...
 - Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.
 - Ne pas stationner sur la chaussée.
 - Décharger la neige du toit de votre véhicule.
 - Adapter sa conduite aux routes hivernales : réduire sa vitesse et anticiper.
 - Agir en douceur sur les commandes que ce soit sur des routes verglacées ou enneigées! Pas d'à coups par des freinages ou accélérations brusques...
 - Respecter les distances de sécurité et faire attention au brouillard.
 - Si vous vous laissez surprendre par une plaque de verglas: contrebraquer doucement .
- Dans tous les cas, ne pas freiner!
- Prévoir un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.



CONSIGNES SPÉCIFIQUES AUX HABITATIONS :

- Se protéger du froid et de l'humidité, en chauffant le logement avec un chauffage adéquat. Les chauffages d'appoint à combustion ne doivent pas être utilisés en continu. Ne pas oublier d'aérer le logement.
- Se protéger des chutes et protéger les autres... Avoir une pelle à neige et dégager la neige. Saler les trottoirs devant son domicile. Éviter d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Ne pas sortir pendant les heures froides.
- Anticiper les pannes d'électricité et prévoir des bougies, lampes de poche Si vous utilisez un groupe électrogène, l'installer à l'extérieur du bâtiment pour éviter tout risque d'intoxication.

ADAPTER SA CONDUITE, EN HIVER

EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS



**EQUIPER SON VEHICULE :
PNEUS NEIGE, PNEUS A CRAMPONS OU A CLOUS, CHAINES...**

RESPECTER LES DISTANCES DE SECURITE ET LA SIGNALISATION

REDUIRE SA VITESSE

**CONDUIRE EN SOUPLESSE SANS A-COUPS :
PAS DE FREINAGE OU D'ACCELERATION BRUSQUE**

PAR TEMPS DE BROUILLARD

RÉDUIRE SA VITESSE ET RESPECTER LES DISTANCES DE SÉCURITÉ

**SI LE BROUILLARD RÉDUIT LA VISIBILITÉ À MOINS DE 50 M,
LA VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE EST DE 50 KM/H.**

**SI MALGRÉ LA BRUME, LA VISIBILITÉ EST SUPÉRIEURE À 50 M,
IL EST RECOMMANDÉ DE RÉDUIRE SA VITESSE ET DE RESPECTER
LES DISTANCES DE SÉCURITÉ POUR ÉVITER L'EFFET D'ASPIRATEUR.**